



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 19 juin 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 12 juin 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 50

Nombre de procurations : 9

### **Membres présents :**

Monsieur François REBSAMEN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Laurence GERBET
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Joël MEKHANTAR	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Céline RENAUD
Madame Christine MARTIN	Madame Océane CHARRET- GODARD	Madame Caroline JACQUEMARD
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Paul DURAND	Monsieur Bruno DAVID
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Axel SIBERT
Madame Claire TOMASELLI	Madame Françoise TENENBAUM	Madame Catherine HERVIEU
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Olivier MULLER
Madame Najjoud BELHADEF	Madame Nora EL MESDADI	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Kildine BATAILLE	Monsieur David HAEGY	Madame Elizabeth REVEL
Madame Delphine BLAYA	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Philippe THIRION
Monsieur Christophe AVENA	Madame Ludmila MONTEIRO	

### **Membres absents :**

Monsieur Marien LOVICH I pouvoir à Monsieur François DESEILLE  
Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI  
Madame Marie-Odile CHOLLET pouvoir à Madame Christine MARTIN  
Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Madame Nora EL MESDADI  
Madame Mélanie BALSON pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF  
Madame Danielle JUBAN pouvoir à Monsieur Jean-Paul DURAND  
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN pouvoir à Madame  
Ludmila MONTEIRO  
Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Monsieur François  
REBSAMEN  
Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL

---

**OBJET : CULTURE****Direction des Musées - Association Printemps Asiatique Paris - Adhésion de la Ville**

L'association Printemps Asiatique Paris assure la promotion des arts asiatiques et d'extrême orient notamment par l'organisation d'évènements et de manifestations regroupant en particulier, musées, antiquaires, galeries d'art et maisons de ventes aux enchères publiques.

Chaque année au mois de juin, le Printemps Asiatique s'organise autour d'un calendrier commun d'expositions, de ventes aux enchères, de visites et de conférences d'une grande expertise. Il permet aux amateurs et collectionneurs de découvrir quelques œuvres majeures disponibles dans les galeries, les salles de ventes ainsi que dans les musées. Cet événement se déroulera cette année du 7 au 16 juin 2023.

Avec un programme riche d'une quarantaine d'événements culturels, le printemps asiatique est une belle opportunité pour la Direction des musées de la Ville de Dijon de communiquer auprès d'un public ciblé, au niveau national et international, sur la prochaine exposition, À portée d'Asie, Collectionneurs, collecteurs et marchands d'art asiatique en France (1750-1930), qui se tiendra au musée des Beaux-Arts du 20 octobre 2023 au 22 janvier 2024, exposition qui a obtenu le label d'intérêt national délivré par le Ministère de la culture.

A l'instar d'autres musées nationaux tels que le musée du Louvre, le musée des Arts décoratifs de Paris ou les musées des arts asiatiques de Nice et de Toulon, il est proposé que la Ville adhère à cette association pour une cotisation annuelle de 1 200 € (tarif 2023) afin de permettre aux musées de Dijon d'être partenaires du Printemps Asiatique Paris.

**Le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'autoriser** l'adhésion de la Ville, pour l'année 2023 voire les années suivantes, à l'association Printemps asiatique Paris ;
- **de décider** si l'intérêt perdure, l'acquittement chaque année de la cotisation due en conséquence, soit 1 200 € pour l'année 2023
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 9 PROCURATION(S)	

La secrétaire,  
Madame MONTEIRO

Le Maire,  
Monsieur REBSAMEN